

SNUipp collectif national des psychologues du 1^{er} degré (EDA) 128 bd Blanqui 75013 - PARIS

Tél: 01 40 79 50 43 Courriel: psy@snuipp.fr

Concours de recrutement PsyEN EDA

FICHE DE SUIVI, D'AIDE ET D'INFORMATION POUR L'AFFECTATION DES LAURÉAT(E)S DU CONCOURS PsyEN (EDA) 2018

A nous retourner dès le résultat de l'admission au concours

Situation en 2017/2018

Démarche sans engagement de votre part

	☐ Titulaire fonctionnaire, préciser :	
□ Externe	□ Contractuel du premier ou second degré, département :	
□ Interne	□ Etudiant (e):	
	□ Autre	
Nom de naissance :	Prénom :	
Nom marital :		
Adresse:		
11416556		
Téléphone:	Portable :	
Courriel:		
	Vœux exprimés sur SIAL	
1	V Cux exprimes sur SIAL	
2		
0		
IMPORTANT N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER		
☐ J'accepte de fournir au SNUipp-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière.		
☐ Je souhaite m'inscrire sur le forum psyedunat (forum des psychologues de l'éducation nationale)		
Date:Signature		

Calculez votre barème pour l'affectation en centre de formation	Indiquez le nombre de points	
Classement au concours : partie commune à tous	то роши	
Vous êtes reçu(e)		
Entourez votre nombre de points : 1er décile 150 pts 5e décile 90 pts 9e décile 30 pts 2e décile 135 pts 6e décile 75 pts 10e décile 15 pts 3e décile 120 pts 7e décile 60 pts Liste complémentaire 0 pt 4e décile 105 pts 8e décile 45pts		
BONIFICATIONS SELON LA SITUATION		
Situation familiale		
□ Bonification sur le vœu 1 et suivant si académies limitrophes si pacsé(e)/marié(e) au 30/06/2018 ou vivant maritalement avec enfant si vœu 1 correspondant au centre de formation de l'académie la plus proche du lieu de travail du conjoint		
□ Bonification par enfant à charge dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement (enfant né ou à naître de moins de 18 ans au 1/09/2018)		
□ Bonification sur le cvoeu 1 qui doit correspondre à la résidence professionnelle de l'ex-conjoint et sur les académies limitrophes mentionnées immédfiatement si l'autorité parentae conjointe sur enfant de moins de 18 ans au 01/09/2018		
□Parent isolé : avoir un enfant à charge de moins de 18 ans au 1/07/2018140 pts		
Situation administrative □ La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 si vous êtes travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi		
□ La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 correspondant à la dernière académie d'exercice en tant que titulaire de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière, au moment de l'inscription au concours		
□ La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice ou la plus proche géographiquement, en tant que PsyEN contractuel, MA garanti d'emploi, AED, AESH, si l'équivalent d'une année à temps plein a été accumulé entre le 1/09/2016 et le 1/09/2018		
En cas d'égalité de barème, sont pris en compte successivement :		
1. la situation familiale – 2. le rang de classement – 3. l'ordre des vœux – 4. la date de naissance Total:		
Informations complémentaires :		
Si vous êtes syndiqué(e) au SNUipp-FSU, cochez la case si contre afin de mettre à jour votre dossier		
Numéro de syndiqué :		
Département de syndicalisation :		